



AVIS DE COURSE
Régate LORMONTAISE
5B - 01 Juin 2024
Estuaire de la Gironde et Garonne

Club de Voile de LORMONT

Prévention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français. Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 (a)

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.5 Les règlements fédéraux,
- 1.6 Les règles du championnat de l'Estuaire de la Gironde 2024.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 **Les IC seront disponibles sur le site du Club : www.club-voile-lormont.fr**
Elles seront adressées aux Délégués de chaque Club de Club de l'Estuaire de la Gironde.
Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course (à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour) sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
Le Comité de Course sera en veille sur **le canal VHF 72, et pourra communiquer si besoin**

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A-B-C-D-R] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.

– Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à minimum côtière de la Division 240.

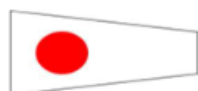
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

La participation en solitaire est possible sous conditions et port d'un gilet de flottabilité obligatoire quelle que soit la météo.

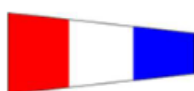
4.2 Tous les bateaux du système à handicap **Osiris Habitable** .

| | Classes | Rating net |
|---------------------|----------|-------------|
| Flotte 1 (flamme 1) | A,B et R | 6 à 13,4 |
| Flotte 3 (flamme 3) | C,D et R | 13,5 à 20,4 |
| Flotte 5 (flamme 5) | D et R | 20,5 à 33 |

Flottes : 1 – 3 – 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde



Flamme 1



Flamme 3



Flamme 5

- Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° de voile), ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1. **Pour chaque concurrent** en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Pour chaque concurrent **MAJEUR**
Licence Club FFVoile, mention "compétition" ou "pratiquant" valide
- Pour chaque concurrent **MINEUR** : Licence club FFVoile
 - mention « compétition » avec certificat médical et l'autorisation parentale.
 - mention « pratiquant » avec l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et l' autorisation parentale.

4.3.2 **Pour le bateau :**

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire **en remplissant le formulaire d'inscription** (site : club-voile-lormont.fr) et en l'envoyant par mail avant 16 H le vendredi 31 Mai 2024 , à cvlormont@gmail.com

4.8. Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : Minimum de 5 bateaux par flotte.

5. DROITS A PAYER : Néant

5.2 Autres frais : En fonction des règles sanitaires :

Repas samedi soir 18 € Réservation obligatoire jusqu'au Mercredi 29 Mai 14 H.

Jean-Paul Pisenti : 06 31 53 22 32 email: jeanpaul.pisenti@neuf.fr

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription et emargement à **Bourg sur Gironde** le jour de la course :

| | |
|---------------------|------------------|
| Samedi 01 Juin 2024 | De 08h00 à 09h00 |
|---------------------|------------------|

8.5 L'heure du signal d'avertissement (SA) de la première course est prévue à :

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) | Parcours |
|----------------|---|-----------|-----------------------------------|
| Samedi 01 Juin | 09h00 | Toutes | Estuaire de la Gironde et Garonne |

9. CONTROLE

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat **de jauge et de rating** valide.

9.2 Les bateaux peuvent-être contrôlés à tout moment **sur l'équipement et le nombre d'équipiers licenciés inscrits sur la fiche d'inscription.**

12. LES PARCOURS

Samedi 01 Juin : Départ BOURG sur GIRONDE

HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

| Date | PM | BM | Lieu | Coefficient |
|--------------|-------|-------|----------|-------------|
| 01 juin 2024 | 02h44 | 10h08 | BOURG | 54 |
| | | | | |
| | 15h48 | | BORDEAUX | 57 |

13. SYSTEME DE PENALITE

Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

14.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses

14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon **le système temps sur temps suivant la découpe du championnat de l'estuaire.**

17. EMBLEMENTS

DP] [NP] les bateaux doivent rester à la place qui leur à été attribué au ponton à LORMONT.

18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

DP] [NP] les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19.

20. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. »

21. RESULTATS ET PRIX

Samedi en fin d'après midi.

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour le Club de voile de lormont : Didier Laplace - tél : 06 70 51 45 15 cvlormont@gmail.com

Laurent Picard - tél : 06 73 67 90 35 laurent.picard@wanadoo.fr

Pour le comité de course : Vanessa Chavanneau - tél : 06 03 06 39 60